

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à developpement@vmsf.org ou VMSF / BP 57 26 bis rue de la Chine 75965 Paris Cedex 20

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

TÉLÉPHONE

DATE DE NAISSANCE

Personne à contacter en cas d'urgence (facultatif) :

Tél.



INTITULÉ DE L'ACTIVITÉ 1

Dates Tarif

INTITULÉ DE L'ACTIVITÉ 2

Dates Tarif

INTITULÉ DE L'ACTIVITÉ 3

Dates Tarif

Adhésion = 12 €

Total = €

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ADHÉSION

Les séjours proposés sont réservés aux adhérents de l'association VMSF. L'adhésion annuelle (12€) est donc obligatoire pour accéder à nos résidences et stages.

TARIFS RÉSIDENCES ET STAGES

Les tarifs des résidences comprennent l'hébergement en pension complète, les activités, le matériel et les assurances.

Les tarifs des stages comprennent les ateliers, le matériel et les assurances.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Toute inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription. Elle doit être accompagnée d'un acompte. Les réservations pour les résidences doivent être effectuées au moins 2 mois avant avec un chèque d'acompte de 200€ (+12 € pour l'adhésion annuelle s'il y a lieu). Le solde doit nous parvenir 30 jours avant le départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours avant le départ, le prix total de la résidence ou du stage est réglé à l'inscription. Toute annulation de votre part doit nous être notifiée dans les plus brefs délais. Les versements effectués sont remboursés selon les conditions mentionnées ci-dessous.

FRAIS D'ANNULATION

Un mois avant le début d'une résidence : retenue de 50€. Moins d'un mois avant la date de départ : retenue de 50% du prix de la résidence.

ASSURANCES

- Pour tout accident corporel d'un participant lié à l'activité, VMSF fait une déclaration auprès de son assureur
- Les dégradations matérielles ou vols d'objets personnels font aussi l'objet d'une déclaration si votre responsabilité civile n'est pas engagée.
- Selon le cas une franchise de 150€ reste à la charge du propriétaire.
- VMSF ne propose pas d'assurance annulation.

MODIFICATION ET ANNULATION PAR VMSF

Nous nous réservons le droit :

- d'annuler toute résidence non soldée 30 jours avant le départ,
- d'annuler une résidence ou un stage qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants ; dans ce cas, les sommes versées sont remboursées intégralement.

RETOUR ANTICIPÉ

Tout départ en cours de résidence ne pourrait entraîner de remboursement, sauf en cas de force majeure (maladie ou accident), auquel cas, seuls les frais d'hébergement des journées non passées sur le lieu de résidence peuvent être remboursés. Le rapatriement sanitaire d'un participant est décidé par notre assureur en concertation avec les services médicaux sollicités.

REMBOURSEMENTS

Les remboursements n'interviennent qu'après la résidence ou le stage sur demande écrite et présentation des justificatifs.

MODES DE PAIEMENT

CB, chèques, virements, Chèques Vacances.

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription

J'accepte de céder mes droits à l'image à VMSF par l'utilisation de photographies, vidéos, éléments sonores pour la promotion de ses actions dans sa brochure, ses programmes et son site.

Fait à

le